

Turenne (Vicomt )

Marie-Laure Legay

La vicomt  formait une enclave appartenant au duc de Bouillon. Elle ne fut incorpor e au royaume qu'en mai 1738. Toutefois, la loi fran aise s'y appliqua plus t t. Les ministres de Versailles limit rent activement les effets des privil ges de ce pays. Vis- -vis du contr le des actes par exemple, obligation fut rappel e aux notaires de la vicomt  de d clarer leurs actes aux bureaux du Fermier du roi situ s aux confins de leur territoire d s 1693. Charles Gaspard Dodun vint de son c t    bout du privil ge de la culture du tabac . Par arr t du 16 f vrier 1724, la culture en fut interdite, moyennant le rachat par la Compagnie des Indes des tabacs d j   produits dans les ann es ant rieures. La production fut rassembl e dans les magasins de Sarlat, Brive et Souillac pour  tre  valu e. Selon les 1819 d clarations fournies par les producteurs par devant le subd l gu  de Souillac, g n ralit  de Montauban, 764 687 livres poids de tabac avaient  t  r colt es; selon les 1482 d clarations faites devant le subd l gu  de Brive, g n ralit  de Limoges, on comptait 353 296 livres de tabac ; selon les 320 d clarations  tablies par devant le subd l gu  de Sarlat, g n ralit  de Bordeaux, 70 967 livres  taient  galement   vendre. La Compagnie des Indes offrit de les payer   raison de trente livres le quintal pour les tabacs sup rieurs et   proportion pour les tabacs de moindre qualit . Les producteurs refus rent cette offre, la jugeant insuffisante et pr f rant vendre leur production   l' tranger. L'administration royale resta ferme en exigeant d s lors que les tabacs fussent vendus dans le d lai d'un mois, sous peine d' tre confisqu s.

R f rences scientifiques

Sources archivistiques et imprim es:

- Sources imprim es:

Bibliographie scientifique:

- Ren  Fage, Les  tats de la vicomt  de Turenne, Alphonse Picard et fils  diteurs, Paris, 1894

Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Turenne Vicomté* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/23>